

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2472

31 octobre 2007

SOMMAIRE

Advent Duomo Luxembourg 3 S.à r.l.	118656	Globafin S.A.	118619
Agence Immobilière Mara Max S.à r.l.	118639	Green-Line Sàrl	118640
Anguca S.à r.l.	118655	GT Local Invest 8 (Lux) S.à r.l.	118645
Arkhia Architecture S.A.	118656	Hatra S.A.	118637
Arthus Holding S.A.	118640	HeliEuro GmbH	118644
Baseuropa S.A.	118634	Human Quest (Luxembourg) S.à r.l.	118653
Besche S.A.	118654	Immolis S.à r.l.	118656
Bipolaire S.A.	118643	International Computers Consulting S.à r.l.	118610
Brita GmbH	118620	Laumor Partners (Sàrl) Sicar	118633
Carter Transport GmbH	118619	Maillefer Participations S.à r.l.	118634
Catama S.A.	118632	Nilsson Invest GmbH	118614
Central European Closures S.à r.l.	118619	Parcours Belgium S.A. - Succursale du Grand-Duché de Luxembourg	118642
Central European Cotton Holdings (Lu- xembourg) S.à r.l.	118652	PEF V Information Technology II S.à r.l.	118614
Content Union S.A.	118620	Phoenix Energy International SA	118610
DHC Luxembourg V S.à r.l.	118611	Poltec International S.A.	118643
Edutainment S.à r.l.	118655	Private Estate Life S.A.	118640
e-Guide S.à r.l.	118610	Pylio S.à r.l.	118633
EPF Logistics Properties Germany (GP) S.à r.l.	118639	Sealion S.A.	118644
European Charter Services S.A.	118653	Silf S.A.	118656
Europublishing S.à r.l.	118634	TA Europe S.A.	118615
F.I. Holding Co.	118633	Tous Travaux de Soudure S.A.	118635
Gaza Holding S.A.	118653		

e-Guide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 53, rue Ernest Beres.
R.C.S. Luxembourg B 111.809.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007117170/6276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01886. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

International Computers Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7371 Helmdange, 7, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.291.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

Signature

Référence de publication: 2007117176/2503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00551. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Phoenix Energy International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 110.336.

L'an deux mille sept, le vingt et un août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de

PHOENIX ENERGY INTERNATIONAL S.A., R.C. Luxembourg Numéro B 110.336 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1434 du 22 décembre 2005.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne Petit, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de neuf cent soixante-huit mille euros (EUR 968.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), avec émission correspondante de neuf mille six cent quatre-vingts (9.680) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Souscription et libération par un apport en nature.
3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de neuf cent soixante-huit mille euros (EUR 968.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), avec émission correspondante de neuf mille six cent quatre-vingts (9.680) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les neuf mille six cent quatre-vingts (9.680) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ont été intégralement souscrites par la société FULLMOON HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Limassol, Chypre, et libérées par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société PHOENIX ENERGY INTERNATIONAL S.A., d'un montant total de neuf cent soixante-huit mille euros (EUR 968.000,-).

Le souscripteur unique, la société FULLMOON HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, est ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Limassol, le 11 mai 2007,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 14 août 2007 par la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD ET KLEIN, réviseurs d'entreprises à Itzig, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur effective de la créance d'une valeur nominale de € 968.000,00 à transformer en capital correspond à une valeur au moins égale à l'émission par la société de 9.680 actions nouvelles d'une valeur de € 100,-.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3 alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à quinze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007. LAC/2007/24532. - Reçu 9.680 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007117697/5770/76.

(070135120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

DHC Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.613.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of the month of February,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DHC LUXEMBOURG V S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 20th December 2006 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all (a) five hundred (500) Class A Shares, and (b) five hundred (500) Category X Shares (being a total of one thousand (1,000) Shares) in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

(i) Modification of the nominal value of the shares from twenty-five Euro (€ 25.-) per share to one Euro (€ 1.-) per share, division of the existing shares into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares and twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares;

(ii) Increase of the issued share capital of the Company from twenty-five thousand Euro (€ 25,000.-) to five hundred sixty-five thousand five hundred and forty-eight Euro (€ 565,548.-) by the issue of a total of five hundred forty thousand five hundred and forty-eight (540,548) additional Class A shares, with a nominal value and subscription price of one Euro (€ 1.-) each, subscription to the shares so issued by the subscribers, as follows:

Subscriber	Number of Class A shares
DOUGHTY HANSON & CO V NOMINEES ONE LIMITED	188,714
DOUGHTY HANSON & CO V NOMINEES TWO LIMITED	323,632
OFFICERS NOMINEES LIMITED	28,202
Total	<u>540,548</u>

payment of the total subscription price by the subscribers thereof by way of the contribution in cash, of five hundred and forty thousand five hundred and forty-eight Euro (€ 540,548.-), consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting unanimously resolved to amend the issued share capital of the Company by the amendment of the nominal value of the shares from twenty-five Euro (€ 25.-) per share to one Euro (€ 1.-) per share and to divide the existing five hundred (500) Class A Shares and five hundred (500) Category X Shares into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares and twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares, each shareholder receiving for one share held, twenty five shares of the same class or category.

Second resolution

The meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company from twenty-five thousand Euro (€ 25,000.-) to five hundred sixty-five thousand five hundred and forty-eight Euro (€ 565,548.-) by the issue of a total of five hundred forty thousand five hundred and forty-eight (540,548) additional Class A shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each and a total aggregate subscription price of five hundred and forty thousand five hundred and forty-eight Euro (€ 540,548.-). The Subscribers subscribed to the shares so issued as set forth in the agenda to the meeting.

The meeting then resolved to accept the payment of the total subscription price by the subscribers thereof by way of the contribution in cash of a total amount of five hundred and forty thousand five hundred and forty-eight Euro (€ 540,548.-).

Evidence of the full payment of the total subscription price was shown to the undersigned notary.

The meeting consequentially resolved to amend Article 5.1 of the articles of incorporation so as to reflect the above resolutions and which shall read as follows:

«The Company has an issued and subscribed fully-paid-up capital of five hundred and sixty-five thousand five hundred and forty-eight Euro (€ 565,548.-) divided into five hundred and fifty-three thousand and forty-eight (553,048) Class A Shares and twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1.-).»

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seven thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sixième jour du mois de février,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de DHC LUXEMBOURG V S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 20 décembre 2006 suivant acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les (a) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe A et les (b) cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie X, (représentant un total de mille (1.000) parts sociales) émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et que les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

(i) Modification de la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq euros (€ 25,-) par part sociale à un euro (€ 1,-) par part sociale, et division des parts sociales existantes en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A et douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X;

(ii) Augmentation du capital social émis de la Société de vingt-cinq mille euros (€ 25.000,-) à cinq cent soixante-cinq mille cinq cent quarante-huit euros (€ 565.548,-) par l'émission d'un total de cinq cent quarante mille cinq cent quarante-huit (540.548) Parts Sociales de Classe A supplémentaires, ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (€ 1,-) chacune, souscription par les souscripteurs aux parts sociales ainsi émises, comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales de Classe A
DOUGHTY HANSON & CO V NOMINEES ONE LIMITED	188.714
DOUGHTY HANSON & CO V NOMINEES TWO LIMITED	323.632
OFFICERS NOMINEES LIMITED	28.202
Total	540.548

paiement du prix total de souscription par les souscripteurs de ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent quarante mille cinq cent quarante-huit euros (€ 540.548,-), modification conséquente de l'article 5 des statuts;

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier le capital social de la Société en changeant la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq euros (€ 25,-) par part sociale à un euro (€ 1,-) par part sociale, et de diviser les cinq cents (500) Parts Sociales de Classe A et les cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie X existantes en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A et douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X, chaque actionnaire se voyant attribuer pour chaque part sociale détenue vingt-cinq (25) parts sociales de la même classe ou catégorie.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social émis de la Société de vingt-cinq mille euros (€ 25.000,-) à cinq cent soixante-cinq mille cinq cent quarante-huit euros (€ 565.548,-) par l'émission d'un total de cinq cent quarante mille cinq cent quarante-huit (540.548) parts sociales de Classe A supplémentaires, ayant une valeur nominale d'un euro

(€ 1,-) chacune et un prix total de souscription de cinq cent quarante mille cinq cent quarante-huit euros (€ 540.548,-). Les souscripteurs ont alors souscrit, comme indiqué dans l'ordre du jour de l'assemblée, aux parts sociales ainsi émises.

L'assemblée a décidé d'accepter le paiement du prix de souscription par les souscripteurs par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent quarante mille cinq cent quarante-huit euros (€ 540.548,-).

Preuve de l'entière libération du prix de souscription a été montrée au notaire instrumentant.

L'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'Article 5.1 des statuts afin de refléter la résolution prise ci-dessus comme suit:

«La Société a un capital social émis et entièrement libéré de cinq cent soixante-cinq mille cinq cent quarante-huit euros (€ 565.548,-) représenté par cinq cent cinquante-trois mille quarante-huit (553.048) Parts Sociales de Classe A et douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à sept mille euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, C. Martins Costa, R. Beyer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, vol. 31cs, fol. 97, case 6. - Reçu 5.405,48 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007117704/242/144.

(070134866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Nilsson Invest GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.255.

Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117840/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10057C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

PEF V Information Technology II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.314.

Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117838/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10060. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

TA Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 132.096.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme holding de droit luxembourgeois ZENTO S.A.H., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.614, ici représentée par:

Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

- Madame Céline Stein, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant tous les deux en leur qualité d'administrateurs de ladite société, avec pouvoir de l'engager valablement par leur signature conjointe en toutes circonstances.

Lesquels comparants, agissant en leur dite qualité ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TA EUROPE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à cinq millions six cent trente-quatre mille euros (EUR 5.634.000,-) représenté par cinq millions six cent trente-quatre mille (5.634.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un actionnaire, les actions de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des actionnaires représentant les trois quarts des actions appartenant aux actionnaires survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les actions sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième jeudi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié agissant en sa dite qualité déclare souscrire les actions comme suit:

Toutes les actions sont souscrites en numéraire par l'actionnaire unique la société anonyme holding de droit luxembourgeois ZENTO S.A.H., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.614, préqualifiée.

L'actionnaire unique déclare que toutes les actions ont été entièrement libérées par des apports en nature fait par le souscripteur consistant en l'apport de:

- 5.000 actions de la société TRANSEURO, Société par Actions Simplifiée (SAS) de droit français au capital de EUR 600.000,- représenté par 5.000 actions d'une valeur nominale de EUR 120,- chacune, dont le siège social est 112, rue des Vergers, 67270 Huttendorf, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS Strasbourg B 350 106 746, représentant 100% du capital social de la prédite société, lequel apport est évalué à EUR 2.557.953,-.

Suite à l'apport qui précède, le souscripteur détient l'intégralité du capital social de la susdite société TRANSEURO et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

- 954 parts sociales de la société AUTO LOGISTIC RO, «Societate cu raspundere limitata» (SRL) de droit roumain au capital de 106.000,- Romanian New Lei (RON) représenté par 1.060 parts sociales d'une valeur nominale de RON 100,-, dont le siège social est 66 str. Dimitrie Cantemir, Sibiu, Roumanie, immatriculée au «Registrul Comertului si Societatilor» sous le numéro RCS Sibiu J32/1050/2006, représentant 90% du capital social de la prédite société, lequel apport est évalué à EUR 1.803.961,-.

Suite à l'apport qui précède, le souscripteur détient plus que 65% du capital social de la susdite société AUTO LOGISTIC RO et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

- 1.000.000 Couronnes tchèques (CZK) du capital social de la société TRANSEURO CZ, Société à responsabilité limitée (SRO) de droit tchèque au capital de 1.000.000,- Couronnes tchèques (CZK), dont le siège social est 52, Morvska, 120 00 Praha 2, République tchèque, immatriculée sous le numéro [IC] 25662422, représentant 100% du capital social de la prédite société, lequel apport est évalué à EUR 606.724,-.

Suite à l'apport qui précède, le souscripteur détient l'intégralité du capital social de la susdite société TRANSEURO CZ et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

- 3.825.000 Dinars macédoniens (MKD) du capital social de la société TRANSEURO MK, Société à responsabilité limitée (DOO) de droit macédonien au capital de 3.825.000,- Dinars macédoniens (MKD), dont le siège social est 21 Prvomajska, Skopje, République macédonienne, immatriculée au registre central sous le numéro 5457416, représentant 100% du capital social de la prédite société, lequel apport est évalué à EUR 261.810,-.

- 125 parts sociales de la société AUTO LOGISTIC TRANSPORT, Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de EUR 100.000,- représenté par 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 800,- chacune, dont le siège social est 1, route de Luxembourg, Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS Luxembourg B 73983, représentant 100% du capital social de la prédite société, lequel apport est évalué à EUR 1.370.780,-.

Suite à l'apport qui précède, le souscripteur détient l'intégralité du capital social de la susdite société AUTO LOGISTIC TRANSPORT et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

- 58.940,- euros du capital de la société TRANSEURO, Société à responsabilité limitée (DOO) de droit serbe au capital de EUR 58.940,-, dont le siège social est Staro Sajmiste, 29, 1000 Beograd, Serbie, immatriculée au Registre des personnes morales sous le numéro 20087374, représentant 100% du capital social de la prédite société, lequel apport est évalué à EUR 122.508,-.

et lesquels apports, globalement évalués à EUR 6.723.736,-, ont fait l'objet d'un rapport, établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société anonyme DEBELUX avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt, et conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale et à la prime d'émission des actions de la société à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, daté du 27 septembre 2007, après avoir été signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 8.000,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant agissant en sa dite qualité, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a. Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1953 à Chatou (F), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

b. Monsieur Maurice Houssa, économiste, né le 25 avril 1959 à Luluabourg (Congo), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

c. Madame Catherine Calvi, employée privée, née le 6 mai 1969 à Namur (B), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

- MAZARS, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B numéro 56.248.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ledit comparant a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: M. Houssa, C. Stein, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2007, Relation: EAC/2007/11730 - Reçu 3.843,18 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007117814/272/210.

(070135007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Central European Closures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.816.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117849/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI09993. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Globafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.962.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117850/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07816. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Carter Transport GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.675.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle du gérant est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117851/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI09991. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Brita GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.410.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117852/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI09988. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Content Union S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 132.114.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of September.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

CONTINENTAL FINANCE GROUP S.A., RCS number B 64.751, with registered office in L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore,

here duly represented by Maître Stéphane Lataste, lawyer, with professional address at L-2763 Luxembourg, 10, rue de Sainte Zithe,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on September 21, 2007.

Such proxy, signed *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities

Such appearing party, acting through its mandatory, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a limited liability company («Société Anonyme»), which it declares to establish as follows:

Title I. Definitions

In these Articles of Incorporation, the following words shall, where relevant to the context, have the following meanings:

- a) «Articles» means: the articles of incorporation of the Company;
- a) «Board of Directors» means: the board of directors of the Company;
- b) «Business Days» means: days on which banks in Luxembourg are open for business;
- c) «Class A Share (s)» means: ordinary share(s) of the Company with the right to inscribed proposals of candidates to directorship on the Class A Shareholders List subject to the holding by the same owner of at least fifty percent of such shares;
- d) «Class A Shareholders» means: the holders of Class A Shares;
- e) «Class A Shareholders List» means: a list of proposals of candidates to directorship made by Class A Shareholders holding of at least fifty percent of the Class A Shares;

- f) «Class B Share (s)» means: ordinary share(s) of the Company with the right to inscribed proposals of candidates to directorship on the Class B Shareholders List subject to the holding by the same owner of fifty percent of such shares;
- g) «Class B Shareholders» means: the holders of Class B Shares;
- h) «Class B Shareholders List» means: a list of proposals of candidates to directorship made by Class B Shareholders holding at least fifty percent of the Class B Shares;
- i) «Company» means: CONTENT UNION SA. established pursuant to the Articles;
- j) «Director» means: any director of the Company appointed in accordance with the Articles;
- k) «General Meeting of the Shareholders» means: any general meeting of the shareholders of the Company;
- l) «Law» means: The law on commercial companies of 10 August 1915, as amended;
- m) «Registered Office» means: The registered office of the Company, to which all notices, summonses and other acts of procedure must be served, and established pursuant to the provisions of Article 3;
- n) «Register of Shareholders» means: The Company's register listing all the registered shares and maintained pursuant to the provisions of Article 7 of the Articles;
- o) «Share (s) » means: any share issued by the Company

Title II. General

Art. 1. Status and name. There is hereby formed a limited liability Company («Société Anonyme») under the denomination of CONTENT UNION S.A.

Art. 2. Duration.

- a) The Company is established for an indefinite duration as from the date of signature of the present deed.
- b) The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in accordance with Article 10 of the Articles and in the manner provided by Article 23 of the Articles.

Art. 3. Registered office.

- a) The Registered Office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- b) Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors and in accordance with the Law.
- c) In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities at the Registered Office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered Office, shall remain of Luxembourg nationality. Such declaration of the transfer of the Registered Office shall be made and brought to the attention of third parties by the representative of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. Object.

- a) The object of the Company is the holding of participatory interests, in whatever form, in other companies either Luxembourg or foreign, and the control, management and development of such interests.
- b) In particular, the Company may acquire securities of any kind, and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may exploit them by sale, transfer, exchange, or otherwise. It may acquire and develop patents and other rights relating directly or indirectly to these patents.
- c) The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies. It may take any mortgage, pledge or other securities in order to secure these loans.
- d) The Company may carry out on any real estate transactions or any other commercial activities of any kind and may realise any operations and provide any commercial, industrial or financial services, which are necessary to the accomplishment of its object.

Title III. Share capital

Art. 5. Share capital. The Company has a subscribed capital of three million US dollars (USD 3,000,000.-), divided into one million five hundred thousand Class A shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) per share and one million five hundred thousand Class B shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) per share.

Art. 6. Changes in the share capital.

- a) The subscribed capital may be further increased or reduced by a resolution of the General Meeting of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.
- b) The Company may acquire or redeem its own Shares as permitted by the Law.

Art. 7. Shares.

- a) The Shares may be issued in bearer or registered form at the choice of the shareholder. For registered Shares, the Company shall consider the person to whose name the Shares are registered in the register of the shareholders of the

Company as the full owner of such Shares. Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders. The Register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Company and shall contain the name of each holder of registered shares, his address where the convening notices to the General Meeting of the Shareholders shall be sent, the number of shares held by him and the amount paid up on each such share. If the Register of Shareholders does not contain the address of a shareholder, the address of such shareholder will be deemed to be the address of the Registered Office.

b) Registered share certificates and bearer share certificates may be issued, according to the owner's choice, as one share per unit or as certificates representing several shares.

c) Transfer of registered Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing shares in the Company duly endorsed to the transferee. The Company may accept and enter in the Register of Shareholders a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

d) Transfer of bearer Shares shall be executed by physical delivery of the relevant bearer share certificate.

e) The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such single attorney will cause a suspension of all rights attached to such Share(s).

Title IV. Administration and supervision

Art. 8. General meetings of shareholders.

a) The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the last Friday of June at 10.00 a.m. If this day is not a Business Day, the meeting shall be held on the next Business Day at the same time.

b) The General Meeting of the Shareholders shall be held either at the Registered Office or at any other place in Luxembourg, as indicated in the convening notice issued by the Board of Directors.

c) The Board of Directors is authorised to require holder of bearer shares, if applicable, wishing to attend the General Meeting of the Shareholders to deposit their share certificates five Business Days before the date fixed therefore, at the place indicated in the convening notice issued by the Board of Directors.

Art. 9. Powers of the general meeting.

a) Any regularly constituted General Meeting of the Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders.

b) The General Meeting of the Shareholders shall have such powers as are reserved for it by the Law and by these Articles; specifically, it shall have the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

c) All or any of the provisions of the Articles may be amended by the General Meeting of the Shareholders, provided that such General Meeting of the Shareholders meets the requirements as to notice laid down by the Law for the amendment of the Articles and the requirements as to quorum and majority provided by Article 10 of the Articles.

Art. 10. Quorum and votes of shareholders.

a) Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company except as otherwise required by the Law.

b) Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder.

c) Resolutions of the General Meetings of the Shareholders duly convened shall be passed by a majority vote of members present or represented.

d) However, the following matters in respect of the Company or any of its subsidiaries shall require a quorum and a approval vote of shareholders representing at least 75% of the share capital of the Company:

- (1) Merger with another company;
- (2) Transformation into another company;
- (3) Liquidation and winding up;
- (4) Amendment of articles of association;
- (5) Issue of new shares or convertible instruments;
- (6) Increase or reduction of the share capital;
- (9) Dividends distributions;
- (10) Appointment or removal of Directors, «commissaires» and auditors («réviseur(s) d'entreprise»).

Art. 11. Convening notice.

a) The convening notices for the General Meeting of the Shareholders will be effected in accordance with the Law.

b) Where all shareholders are present at the General Meeting of the Shareholders, either personally or by proxy, and where they waive their rights to be duly convened at such meeting and declare that they have previously been made aware of the agenda of the meeting, such General Meeting of the Shareholders, shall validly deliberate.

Art. 12. Board of directors.

a) The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of four members, who need not be shareholders. However the number of Directors can be reduced to one Director if all the Shares are held by one single shareholder in accordance with Article 51 of the Law.

b) The Directors shall be appointed by the General Meeting of the Shareholders for a period of not more than six years in the following manner:

The General Meeting of the Shareholders shall appoint the Directors out from the Class A Shareholders List and out from the Class B Shareholders List.

From the Class A Shareholders List the General Meeting of the Shareholders shall appoint two Directors.

From the Class B Shareholders List the General Meeting of the Shareholders shall appoint two Directors.

Any of the Directors shall be eligible for re-election. Directors may be dismissed at any time by resolution of the General Meeting of the Shareholders with or without cause. In such case, the class of shareholders having proposed the Director which has been dismissed may propose candidates for the replacement to be appointed by the General Meeting of the Shareholders.

c) The Board of Directors will appoint among its members a chairman (the «Chairman») which shall be one of the Directors stemming from the Class A Shareholders List.

d) In the event of a vacancy on the Board of Directors arising otherwise than on the occasion of the General Meeting of the Shareholders, the remaining directors may meet and may elect, by a majority vote, one or more directors (as appropriate) selected from the Class A Shareholders List or the Class B Shareholders List as the case may be to fill such vacancy until the next General Meeting of the Shareholders. Should Class A Shareholders List or Class B Shareholders List not be available, the remaining directors shall require from the Class A Shareholders or the Class B Shareholders, as the case may be, the submission to the Board of Directors of a Class A Shareholders List or a Class B Shareholders List as appropriate.

Art. 13. Powers of the board of directors.

a) The Board of Directors shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to the purpose of the company, including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company unless otherwise provided in the Articles.

b) All matters not expressly reserved to the General Meeting of the Shareholders by Law or by these Articles shall fall within the scope of the Board of Directors' authority and power.

c) In particular, any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Board of Directors or by a Director or any other person delegated for this purpose by the Board.

d) The Company will be bound by the joint signatures of one Director appointed by the General Meeting of the Shareholders from the Class A Shareholders List and one Director appointed by the General Meeting of the Shareholders from the Class B Shareholders List, or by the single or joint signature, as the case may be, of the Directors, managers or officers to which the Board of Directors may delegate all or part of its power concerning the day to day management and the representation of the Company pursuant Article 16 of the Articles or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant Article 16 of the Articles, subject to the taking of resolutions of the Board of Directors in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles for matters listed in Article 15 a) of the Articles or matters listed in Article 15 b) of the Articles and subject to Article 13 e) of the Articles as the case may be. If, in accordance with Article 51 of the Law and Article 12 a) of the Articles, the Board of Directors should be limited to one Director, the Company will be bound by the single signature of its sole Director. Where any of the Directors sign any document on behalf of the Company, such Director(s) shall indicate that he is acting on behalf of the Company.

e) The matters listed at Articles 10 d) of these Articles shall be subject to the approval of the General Meeting of the Shareholders with the requirements as to quorum and majority provided by such Article 10 d).

Art. 14. Board of directors' meetings.

a) The Board of Directors shall meet when called to do so by the Chairman or one or several directors of the Company, as often as the interest of the Company so requires. The Board of Directors shall meet at the Registered Office or such other place as may be indicated in the notice of meeting, which shall include the agenda of such meeting. The Chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors. Failing the Chairman at a meeting of the Board of Directors, the Board of Directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present at such meeting.

b) The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors are present or represented unless otherwise provided by the Articles.

c) A Director may attend a meeting of the Board of Directors physically or by telephone conference or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A proxy may be given in writing including telegram, facsimile transmission, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

Art. 15. Resolutions of the board of directors.

a) The following matters, in respect of the Company subsidiaries and/or affiliates shall always, as well as matters listed in Article 15 b) of the Articles, require a resolution of the Board of Directors:

(1) Approval of transactions, commitments, capital expenditure, investments and divestments, off-balance obligations above a threshold of five hundred thousand of US dollars (USD 500,000.-);

(2) Approval of acquisitions/disposals of companies;

(3) Approval of any unusual contract or commitment;

(4) Approval of contract or commitment outside of the ordinary course of business;

(4) Approval of any loan, indebtedness, credit, guarantee, indemnity;

(5) Approval of new joint venture;

(6) Creation of new subsidiaries;

(7) Initiation or settlement of any significant litigation besides the ordinary conduct of business.

b) Resolutions of the Board shall only be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented, as provided for in Article 14.c above and, in case of a tie, the Chairman shall have a casting vote, save for resolutions concerning the following matters to be taken in respect with the Company or any of its subsidiaries and/or affiliates which shall require the presence and/or the representation of all the Directors and an approval of at least three quarters of the Directors:

(1) approval of annual and long term budgets and business plans;

(2) approval of transactions, commitments, indebtedness, capital expenditures, investments and divestments, guarantees, indemnities, off-balance obligations not in any previous agreed business plan or budget above a threshold of one million of US dollars (USD 1,000,000.-);

(3) approval of related-party transactions, which must be arms length;

(4) approval of agreements with members of the Board of Directors, or shareholders, or persons, or entities affiliated with such members or shareholders (except that in such case, any Director having an interest in such transaction conflicting with that of the Company may not take part to the vote);

(5) approval of new joint venture;

(6) approval of investments outside the core of business;

(7) disposal, termination or cessation of use of any broadcasting license;

(8) acceptance of any material amendment to the terms of any broadcasting license;

(9) establishment or material variation of any employee benefits plan (including profit sharing, bonus, incentive scheme);

(10) selling or leasing of the enterprise of its organized part and/or establishing any real right or other encumbrances;

(11) approval of acquisitions/disposals of companies inside or outside the core business with value above a threshold of one million of US dollars (USD 1,000,000.-).

c) Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such resolutions may be taken by way of several written documents of identical form, each one being signed by one or more Directors, provided that the signature of every Director is on any one of the written documents. This provision shall apply unless otherwise provided by the Law.

d) Resolutions taken by the Board of Directors at the time of a meeting of the Board of Directors shall be recorded in minutes signed by all Directors present or represented at the meeting as provided for in Article 14.c above. Such minutes shall be inserted in the minute book of the company, which shall be kept at the Registered Office.

Art. 16. Delegation of the powers of the board. The Board of Directors may delegate all or part of its power concerning the day -to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers of the Company in accordance with the requirements of the Law. Such delegation shall require a resolution of the Board of Directors which shall require the presence and/or the representation of all the Directors and an approval of at least three quarters of the Directors.

Art. 17. «Commissaires».

a) The accounting information given in the annual report shall be reviewed by one or more qualified «commissaire(s)», who need not be a shareholder and who is appointed by the General Meeting of the Shareholders for a maximum period of six years. Such «commissaire(s)» shall be remunerated by the Company.

b) The «commissaire(s)» shall review the affairs of the Company in the manner required by the Law.

Art. 18. Remuneration and indemnity of directors.

a) Unless the General Meeting of the Shareholders allocates to the Directors fixed or proportional emoluments and attendance fees to be charged to general expenses, the mandates of Directors shall be granted gratuitously.

b) The Company may indemnify any Director or officer of the Company, and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being a Director or officer of the Company.

Title V. Financial requirements

Art. 19. Financial year. The Company' financial year shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 20. Financial statements.

a) The Board of Directors shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year. The accounts of the Company shall be expressed in the same currency as the share capital.

b) The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be presented with the annual reports of the Directors and «commissaire(s)» and shall, if it thinks fit, approve the balance sheet and profit and loss account, which shall then be deposited at the register of trade and companies of Luxembourg.

Art. 21. Discharge. After approval of the balance sheet and profit and loss account, the annual general meeting of the Shareholders may, by separate vote, discharge the Directors and «commissaire(s)» in accordance with the Law.

Art. 22. Appropriation of profits.

a) The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

b) Five percent of these net profits shall be appropriated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

c) The appropriation of the balance of profit shall be determined by the annual general meeting of the shareholders of the Company upon proposal by the Board of Directors and may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions.

d) The Board of the Directors is authorised to declare the payment of interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

Title VI. Dissolution and liquidation

Art. 23. Dissolution.

a) The General Meeting of the Shareholders may, at any time, decide to dissolve the Company upon proposal by the Board of Directors, proceeding in accordance with the provisions of the Law.

b) Upon the dissolution, the General Meeting of the Shareholders shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company.

c) From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted an amount required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

Title VII. General provisions

Art. 24. General. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be construed in accordance with the Law.

Transitory provisions

a) The first financial year shall begin today and end on 31 December 2007.

b) The first annual ordinary general meeting shall be held on the last Friday of June 2008 at 10.00 a.m.

Subscription and payment

The above named party, CONTINENTAL FINANCE GROUP S.A., has subscribed all the 500,000 Class A Shares and all the 1,500,000 Class B Shares.

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of three millions US dollars (USD 3,000,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Founders

The appearing party, as mentioned above, shall consider itself as founder of the Company.

Statement

The notary drawing up the present Articles declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law have been observed and expressly bears witness to their fulfilment.

Valuation

For the purpose of registration, the capital of the presently incorporated company is valued at two million one hundred thirty-five thousand three hundred and eighty-three euros (EUR 2,135,383.-).

Estimate of formation costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which fall to be paid by the Company in connection with its incorporation, have been estimated approximately to twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above named party, representing the entire subscribed share capital and considering itself as having been duly convened, immediately proceeded to hold a General Meeting of the Shareholders, having stated that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as Director:
 - Mr Philippe Cahen, director of companies born on 31 July 1959 in Luxembourg, residing in L-2172 Luxembourg, 16, rue Alphonse München.
2. The number of «commissaries» is set at one (1).
3. The following is appointed as «commissaire»:
 - LUXREVISION S.à r.l., «société à responsabilité limitée», RCS number B 40.124, with registered office in L-2764 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
4. The mandates of the above appointed Director and «commissaire» shall expire immediately after the annual general meeting of the Company or any postponement of such meeting, to be held in 2012.
5. The Company shall have its Registered Office in Luxembourg, in L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pesatore.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory of the appearing party, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

CONTINENTAL FINANCE GROUP S.A., numéro RCS B 64.751, ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore,

ici dûment représentée par Maître Stéphane Lataste, avocat, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Définitions

Dans les présents statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

- a) «Statuts» signifie: les statuts de la Société;
- b) «Conseil d'Administration» signifie: le conseil d'administration de la Société;
- c) «Jour(s) ouvrable(s)» signifie: le(s) jour(s) d'ouverture des banques à Luxembourg;
- d) «Actions de Classe A» signifie: action(s) ordinaire(s) avec le droit d'inscrire des propositions de candidats au poste d'administrateur sur la Liste des Actionnaires de Classe A à condition de détenir au moins cinquante pourcent de telles actions;
- e) «Actionnaires de Classe A» signifie: les détenteurs d'Actions de Classe A;
- f) «Liste des Actionnaires de Classe A» signifie: la liste de propositions de candidats au poste d'administrateur préparée par les Actionnaires de Classe A détenant au moins cinquante pourcent des Actions de Classe A;
- g) «Actions de Classe B» signifie: action(s) ordinaire(s) avec le droit d'inscrire des propositions de candidats au poste d'administrateur sur la Liste des Actionnaires de Classe B à condition de détenir au moins cinquante pourcent de telles actions;
- h) «Actionnaires de Classe B» signifie: les détenteurs d'Actions de Classe B;
- i) «Liste des Actionnaires de Classe B» signifie: la liste de propositions de candidats au poste d'administrateur préparée par les Actionnaires de Classe B détenant au moins cinquante pourcent des Actions de Classe B;
- j) «Société» signifie: CONTENT UNION S.A. constituée suivant les Statuts;
- k) «Administrateur» signifie: l'un quelconque des administrateurs de la Société nommé conformément aux Statuts;

l) «Assemblée Générale des Actionnaires» signifie: l'une quelconque des assemblées générales des actionnaires de la Société;

m) «Loi» signifie: la loi relative aux sociétés commerciales du 10 Août 1915 tel que modifiée.

n) «Siège Social» signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'article 3, où doivent parvenir les citations en justice et autres actes de procédure.

o) «Registre des Actionnaires» signifie: le registre de la Société contenant la liste de toutes les actions nominatives et maintenu conformément aux dispositions de l'Article 7 des Statuts.

p) «Action» signifie: l'une quelconque des actions émises par la Société.

Titre II. Généralités

Art. 1^{er}. Statut et dénomination. Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de CONTENT UNION S.A.

Art. 2. Durée.

a) La Société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours au jour de signature du présent acte.

b) La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée conformément à l'Article 10 des Statuts et dans les formes prescrites par l'Article 23 des Statuts.

Art. 3. Siège social.

a) Le Siège Social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

b) Le Conseil d'Administration pourra décider de l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, conformément à la Loi.

c) Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social qui seraient de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, surviendraient ou serait imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera de nationalité luxembourgeoise. La déclaration de transfert du Siège Social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe représentatif de la Société qui se trouvera le mieux situé à cet effet dans de telles circonstances.

Art. 4. Objet.

a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

b) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

c) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.

d) La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.

Titre III. Capital social

Art. 5. Capital social.

a) La Société a un capital souscrit de trois millions de dollars des Etats-Unis (USD 3.000.000,-), représenté par un million cinq cent mille Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis chacune USD 1,-) chacune et par un million cinq cent mille Actions de Classe B d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis chacune (USD 1,-).

Art. 6. Variations du capital social.

a) Le capital autorisé peut être augmenté ou réduit par l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant suivant les règles requises pour la modification des Statuts.

b) La Société peut acquérir ou racheter ses propres actions conformément aux prescriptions légales.

Art. 7. Actions.

a) Les Actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Pour les Actions nominatives, la Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le Registre des Actionnaires comme le plein propriétaire de ces Actions. Des certificats confirmant ces inscriptions pourront être remis aux actionnaires. Le Registre des Actionnaires sera conservé au Siège Social de la Société et contiendra la désignation précise de chaque actionnaire en nom, l'adresse à laquelle les convocations à l'Assemblée Générale lui seront envoyées, le nombre d'actions par lui détenues ainsi que l'indication des versements effectués. Au cas où le Registre des Actionnaires ne contiendrait pas l'adresse d'un actionnaire en nom, celle-ci sera réputée être l'adresse du Siège Social.

b) Des certificats d'actions nominatives et certificats d'Actions au porteur peuvent être émis, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

c) La cession d'Actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite dans le Registre des Actionnaires, laquelle déclaration sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. La cession peut également s'opérer par la délivrance du certificat représentatif d'Actions dûment endossé au profit du cessionnaire. La Société pourra accepter et inscrire dans le Registre des Actionnaires une cession sur base de la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

d) La cession d'Actions au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

e) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété d'une Action est démembreée, scindée ou contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur cette (ces) Action(s) doivent nommer un représentant qui représentera cette (ces) Actions(s) vis à vis de la Société. Le défaut de nomination d'un représentant unique aura pour conséquence la suspension de tous droits attachés à cette (ces) Action (s).

Titre IV. Administration et surveillance

Art. 8. Assemblée générale des actionnaires.

a) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant à la même heure.

b) L'Assemblée Générale des Actionnaires sera tenue soit au Siège Social, soit à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation émise par le Conseil d'Administration.

c) Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale des Actionnaires, les actionnaires doivent effectuer le dépôt de leurs actions cinq Jours Ouvrable f avant la date fixée pour la réunion, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation émis par le Conseil d'Administration.

Art. 9. Pouvoirs des assemblées générales.

a) L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises par une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

b) L'Assemblée Générale des Actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi et par ces Statuts. Une telle assemblée disposera notamment des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

c) Tout ou partie des Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, sous réserve qu'une telle Assemblée Générale des Actionnaires soit tenue en conformité avec les exigences de prévues par la Loi pour la modification des Statuts en termes de convocations et les exigences de quorum et de majorité prévus par l'Article 10 des Statuts.

Art. 10. Quorum et vote des actionnaires.

a) Chaque action de la Société donne droit à une voix sauf dans les cas ou la Loi prévoit autrement.

b) Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

c) Les résolutions adoptées par une Assemblée Générale des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

d) Les matières suivantes, en rapport avec la Société, ses filiales directes ou indirectes, ne pourront cependant être prises qu'à la condition que des actionnaires représentant au moins 75% du Capital Social soient présents ou représentés et que les résolutions soient adoptées avec le consentement d'actionnaires représentant au moins 75% du Capital Social:

- (1) Fusion avec une autre société;
- (2) Transformation en un autre type de société;
- (3) Liquidation et dissolution;
- (4) Modifications des statuts;
- (5) Emission d'actions nouvelles ou instruments financiers convertibles;
- (6) Augmentation ou réduction du capital;
- (7) Distribution de dividendes,
- (8) Nomination ou révocation d'Administrateurs, de commissaires et d'auditeurs.

Art. 11. Avis de convocation.

a) Les convocations sont effectuées en conformité avec la Loi.

b) Au cas où tous les actionnaires sont présents à l'Assemblée Générale des Actionnaires, en personne ou par mandataire, déclarent renoncer à leur droit à être dûment convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour conformément à la Loi, une telle Assemblée Générale des Actionnaires peut valablement délibérer.

Art. 12. Le conseil d'administration.

a) La Société est administrée par un Conseil composé de quatre membres, actionnaires ou non. Cependant le nombre des membres pourra être réduit à un si toutes les Actions sont détenues par un seul actionnaire conformément à l'article 51 de la Loi.

b) Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, de la manière suivante:

L'Assemblée Générale des Actionnaires nommera les Administrateurs à partir de la Liste des Actionnaires de Classe A et de la Liste des Actionnaires de Classe B.

De la Liste des Actionnaires de Classe A, l'Assemblée Générale des Actionnaires nommera deux Administrateurs.

De la Liste des Actionnaires de Classe B, l'Assemblée Générale des Actionnaires nommera deux Administrateurs.

Les Administrateurs sont rééligibles. Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires, avec ou sans motif. Dans un tel cas, la classe d'actionnaires ayant proposé l'Administrateur révoqué proposera des candidats pour le remplacement de cet Administrateur par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

c) Le Conseil d'Administration désignera un président (le «Président») parmi ses membres, lequel devra être un des Administrateurs issu des la Liste des Actionnaires de Classe A.

d) En cas de vacance d'un poste d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une Assemblée Générale des Actionnaires, les Administrateurs restants peuvent se réunir pour élire, à la majorité, un ou plusieurs Administrateurs (suivant le cas) qui sera choisi sur la Liste des Actionnaires de Classe A ou sur la Liste des Actionnaires de Classe B selon le cas, jusqu'à à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires. Si la Liste des Actionnaires de Classe A ou la Liste des Actionnaires de Classe B ne sont pas disponibles, les Administrateurs restants demanderont aux Actionnaires de Classe A ou aux Actionnaires de Classe B selon le cas, de soumettre au Conseil d'Administration une Liste de Classe A ou une Liste de Classe B selon le cas.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration.

a) Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société, sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts.

b) Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la Loi ou par les Statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

c) En particulier, les actions judiciaires impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, seront menées au nom de la Société par le Conseil d'Administration ou par un administrateur ou autre personne délégués à ces fins par le Conseil d'Administration.

d) La Société se trouve engagée en toutes circonstances, soit par la signature conjointe d'un Administrateur nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires à partir de la Liste des Actionnaires de Classe A et d'un Administrateur nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires à partir de la Liste des Actionnaires de Classe B, soit par la signature individuelle ou conjointe selon le cas, du ou des Administrateurs, directeur(s) ou autres agents de la Société auxquels le Conseil d'Administration aura délégué, en tout ou en partie, ses pouvoirs de gestion journalière conformément à l'Article 16 des Statuts, soit par la signature individuelle d'une personne investie des pouvoirs spéciaux prévus à l'Article 16 des Statuts, sous réserve que des résolutions soient prises par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts pour les matières listées à l'Article 15 a) des Statuts où les matières listées à l'Article 15 b) des Statuts et sous réserve de à l'Article 13 e) des Statuts suivant le cas. Si, en application et conformément à l'Article 51 de la Loi et de l'Article 12 a) des Statuts, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son Administrateur unique. Au cas où les Administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Les matières listées à l'Article 10 d) de ces Statuts doivent obligatoirement faire l'objet d'une approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité prévues à cet Article 10 d).

Art. 14. Réunions du conseil d'administration.

a) Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou d'un ou plusieurs Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil d'Administration se réunira au Siège Social ou en quelque autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, lequel contiendra l'ordre du jour. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En cas d'absence du Président à la réunion du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration élira un autre président pro tempore par vote à la majorité des Administrateurs présente à une telle réunion.

b) Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée sauf dispositions contraires des Statuts.

c) Un Administrateur peut prendre part aux délibérations du Conseil d'Administration, en étant présents en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représentés par un autre Administrateur détenteur d'une procuration. Une telle procuration peut être accordée par écrit, notamment par télégramme, télécopie, télex ou tout autre moyen de communication généralement admis à ces fins.

Art. 15. Décisions du conseil d'administration.

a) Les matières suivantes concernant la Société et/ou ses filiales directes ou indirectes, tout comme les matières listées à l'Article 15 b) des Statuts, requièrent toujours une décision du Conseil d'Administration:

- (1) Approbation de transactions, d'engagements, dépenses, investissements ou retirements d'investissements et/ou d'obligations déséquilibrées au-delà d'un seuil de cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 500.000,-);
- (2) Approbation d'acquisitions ou d'acte de dispositions de sociétés;
- (3) Approbation de contrats et/ou d'engagements non usuels;
- (4) Approbation de contrats et/ou d'engagements ne ressortant pas du cours normal des affaires;
- (5) Approbation de prêts, emprunts, crédits, garanties ou indemnités;
- (6) Approbation de nouvelles joint-ventures;
- (7) Constitution de nouvelles filiales;
- (8) lancement ou arrangements de litiges significatifs allant au-delà du cours normal des affaires.

b) Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante, sauf pour ce qui est des résolutions concernant la Société et/ou ses filiales directes ou indirectes qui relèvent des matières suivantes et requièrent la présence et/ou représentation de tous les Administrateurs et l'approbation d'au moins les trois quarts des Administrateurs:

- (1) Approbation des budgets annuels, budgets à long terme et «business plans»;
- (2) Approbation de transactions, d'engagements, dépenses, investissements ou dessaisissement d'investissements et/ou d'obligations déséquilibrées au-delà d'un seuil d'un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000,-);
- (3) Approbation de transactions avec des parties apparentées qui doivent être réalisées suivant les conditions normales du marché;
- (4) Approbation d'accords ou contrats avec des membres du Conseil d'Administration, des actionnaires, ou des personnes ou entités apparentées à de tels membres ou actionnaires (sauf que dans ce cas, l'administrateur ayant un intérêt opposé devra s'abstenir de voter);
- (5) Approbation de nouvelles joint-ventures;
- (6) Approbation d'investissements ne ressortant pas du cours normal des affaires;
- (7) Actes de disposition, dénonciation ou cessation d'utilisation de licences de radiodiffusion;
- (8) Acceptation d'amendements significatifs des conditions d'utilisation et/ou d'exploitation de licences de radiodiffusion;
- (9) établissement ou variation significative de plans de participation des employés au résultat de l'entreprise (y inclus participation aux bénéfiques, primes, plans d'intéressement);
- (10) cession ou location d'entreprise et/ou établissement de droits réels quelconques ou autres charges quelconques;
- (11) Approbation d'acquisitions et/ou cessions de sociétés d'un seuil d'un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000,-).

c) Les décisions signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement. De telles décisions pourront être valablement prises sous la forme de plusieurs documents écrits de forme identique, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs Administrateurs, étant entendu que la signature de chaque Administrateur se trouvera au moins sur l'un des dits documents. Cette disposition s'appliquera sauf disposition contraire de la Loi.

c) Les décisions du Conseil d'Administration prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. Les procès-verbaux seront insérés dans le registre des procès-verbaux de la Société, lequel sera conservé au Siège Social.

Art. 16. Délégation des pouvoirs du conseil. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, à un ou plusieurs Administrateurs, directeur(s) ou autres agents de la Société, conformément à la Loi. Une telle délégation nécessite une décision du Conseil d'Administration qui requiert la présence et/ou représentation de tous les Administrateurs et l'approbation d'au moins les trois quarts des Administrateurs

Art. 17. Commissaires.

a) Les informations comptables contenues dans le rapport annuel seront révisées par un ou plusieurs commissaire(s), actionnaire(s) ou non, qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée ne dépassant pas six ans.

b) Le(s) commissaire(s) révisera (ont) les comptes de la Société conformément aux prescriptions légales.

Art. 18. Rémunération et indemnisation des administrateurs.

a) A moins que l'Assemblée Générale des Actionnaires n'alloue aux Administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, à charge des frais généraux, le mandat des Administrateurs sera exercé à titre gratuit.

b) La Société peut indemniser tout Administrateur ou agent de la Société des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auquel il serait impliqué en raison de sa qualité d'Administrateur ou d'agent de la Société.

Titres V. Données financières

Art. 19. Année sociale. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de cette même année.

Art. 20. Situation financière.

a) A la fin de chaque exercice social, le Conseil d'Administration préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société. Les documents comptables de la Société seront établis dans la même devise que celle dans laquelle est exprimé le capital social.

b) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se verra soumettre les rapports annuels des Administrateurs et commissaire(s) et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes lesquels seront alors déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Art. 21. Décharge.

Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaire(s) conformément à la Loi.

Art. 22. Attribution des bénéfices.

a) L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

b) De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.

c) L'attribution du solde du bénéfice sera déterminé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sur proposition du Conseil d'Administration et pourra comprendre notamment la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserve et des provisions.

d) Le Conseil d'Administration peut décider de la mise en distribution d'acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions légales applicables au moment où le paiement est effectué.

Titre VI. Dissolution et liquidation**Art. 23. Dissolution.**

a) L'Assemblée Générale des Actionnaires peut, à tout moment, décider de procéder à la dissolution de la Société sur proposition faite par le Conseil conformément à la Loi.

b) Après avoir décidé la dissolution, l'Assemblée Générale des Actionnaires déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateur(s) afin de réaliser les avoirs de la Société et d'en régler les dettes.

c) De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 24. Général. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

a) Le premier exercice social commence à la date de signature des présentes et se terminera le 31 décembre 2007.

b) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Souscription et libération

La Société ayant été ainsi constituée, la comparante précitée, CONTINENTAL FINANCE GROUP S.A., a souscrit toutes les 1.500.000 Actions de Classe A et toutes les 1.500.000 Actions de Classe B.

Toutes ces actions ont été libérées entièrement en espèces de sorte que la somme de trois millions de dollars des Etats-Unis (USD 3.000.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Fondateurs

La comparante préqualifiée se considère fondateur de la Société.

118632

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 ont été observées et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital de la Société présentement constituée est estimé à deux millions cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois euros (EUR 2.135.383,-).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en Assemblée Générale des Actionnaires et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Est appelé aux fonctions d'Administrateur:

- Monsieur Philippe Cahen, administrateur de société né le 31 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant à L-2172 Luxembourg, 16, rue Alphonse München.

2. Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

3. Est appelé à la fonction de commissaire:

- LUXREVISION S.à r.l., «société à responsabilité limitée», numéro RCS B 40.124, ayant son siège social à L-2764 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

4. les mandats de l'Administrateur et du commissaire ci-avant nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 ou à l'issue de la séance ajournée d'une telle assemblée.

5. Le Siège Social de la Société est établi à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante susmentionnée les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Lataste, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2007, Relation GRE/2007/4161. — Reçu 21.353,83 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007117853/231/668.

(070135249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Catama S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.905.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117854/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10091. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Laumor Partners (Sàrl) Sicar, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.787.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117855/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07812. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pylio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.024.

—
Par résolution signée en date du 20 août 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Madame Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Pascal Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

- Nomination de Madame Marie-Hélène Claude, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118022/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00649. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

F.I. Holding Co., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.754.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117856/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10188. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Maillefer Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.900.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117857/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00203. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Europublishing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.177.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117859/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00207. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Baseuropa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 32.685.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-neuf juillet.

Par-devant nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

VINCENZO ZUCCHI S.p.A., une société régie par les lois italiennes, établie et ayant son siège social à Via Tiziano 9/A I-20145 Milano (Italie),

en vertu d'une procuration lui donnée, en date du

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société BASEUROPA S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 32.685, a été constituée suivant acte notarié daté du 12 janvier 1990, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 242 du 19 juillet 1990 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, reçu en date du 11 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 305 du 26 avril 2001.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève à vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, chaque actions étant intégralement libérée en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société BASEUROPA S.A.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société BASEUROPA S.A., est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8849. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007118360/239/58.

(070135869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

T.T.S. S.A., Tous Travaux de Soudure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 114.982.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOUS TRAVAUX DE SOUDURE S.A. (en abrégé T.T.S. S.A.), avec siège social à 24, rue Gaffelt, L-3480 Dudelange, constituée par acte notarié en date du 17 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1069 du 1^{er} juin 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à F-Russange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie Martin, employée privée, demeurant à F-Fontoy (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de Dudelage à L-3844 Schifflange, Z.I. Luxembourg Heck.
2. Changement subséquent de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts.
3. Acceptation de la démission de BLUE INVESTMENTS LIMITED et de CORAL TRADING LIMITED de leur qualité d'administrateurs et désignation de deux nouveaux administrateurs en la personne de Mlle Aline Spiriticchio et Mme Patricia Spiriticchio.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3480 Dudelage, 24, rue Gaffelt, à L-3844 Schifflange, Z.I. Luxembourg Heck.

Seconde résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Schifflange.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- BLUE INVESTMENTS LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à The Great House, 1 St Peter Street - Tiverton, Devon EX16 6NY (UK) et
- CORAL TRADING LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à The Great House, 1 St Peter Street - Tiverton, Devon EX16 6NY (UK)

de leur qualité d'administrateurs de la société, et décide de leur donner décharge entière et définitive pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats venant à échéance lors de l'assemblée générale de la société qui se tiendra en 2011:

- Mademoiselle Aline Spiriticchio, étudiante, née à Thionville (France) le 16 avril 1984, demeurant à 35, rue de Verdun, à Nilvange (France).
- Madame Patricia Anne Robinet, épouse Spiriticchio, employée, née à Algrange le 25 mars 1959, demeurant à 35, rue de Verdun, à Nilvange (France).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ huit cent cinquante euros (850,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, S. Martin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, LAC/2007/24950. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007118355/220/69.

(070136082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Hatra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 12.223.

L'an deux mille sept, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HATRA S.A., établie et ayant son siège social au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 12.223, constituée suivant acte notarié en date du 16 juillet 1974, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 199 du 8 octobre 1974 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 571 du 18 mars 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Jean Wagener, avocat avoué, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève Depiesse, secrétaire comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole Versanne, secrétaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Suppression du texte actuel de l'article 2) des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

2) Réduction du capital social à concurrence de vingt-trois millions d'euros (EUR 23.000.000,-) pour le ramener de son montant actuel de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par diminution du pair comptable des actions et remboursement aux actionnaires.

3) Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

4) Modification du deuxième alinéa de 1^{er} des statuts.

5) Mise à jour des statuts en conformité avec les dispositions de la Loi du 25 août 2006.

6) Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'abandonner le statut fiscal de société holding et d'adopter celui d'une société commerciale pleinement imposable.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social souscrit à concurrence d'un montant de vingt-trois millions d'euros (EUR 23.000.000,-) pour le ramener de son montant actuel de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par diminution du pair comptable des actions et remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la société.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi concernant les sociétés commerciales.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par un million cinq mille (1.005.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de remplacer le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts par les alinéas suivants:

«Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 4 et le cinquième et sixième alinéas de l'article 5 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. La durée du mandat est de six ans au plus.»

« **Art. 5. (cinquième et sixième alinéas).** La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil d'administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconque alloués aux délégués.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Wagener, G. Depiessé, C. Versanne, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8418. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007118362/239/111.

(070135850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Agence Immobilière Mara Max S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8239 Mamer, 20, rue Klengliller.

R.C.S. Luxembourg B 97.836.

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Fernand Hertert, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 16 juin 1964, demeurant à L-8352 Dahlem, 4, Um Paerchen,

détenteur de cinquante (50) parts sociales.

2.- Madame Martine Hoffmann, indépendante, née à Luxembourg, le 1^{er} juin 1971, demeurant à L-4994 Sprinkange, 25, route de Longwy,

détentrice de cinquante (50) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée AGENCE IMMOBILIERE MARA MAX, S.à.r.l. (numéro d'identité 2003 24 23 311), avec siège social à L-8080 Bertrange, 13, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro 97.836, constituée sous la dénomination de PROMOTIONS MARA MAX, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 9 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 98 du 24 janvier 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prêtre notaire Georges d'Huart, en date du 6 août 2004, publié au Mémorial C, numéro 1174 du 18 novembre 2004, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en AGENCE IMMOBILIERE MARA MAX, S. à r.l., et en date du 20 septembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 245 du 3 février 2006,

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-8080 Bertrange, 13, route de Longwy à L-8239 Mamer, 20, rue Klengliller et de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Mamer. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Hertert, M. Hoffmann, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 20 septembre 2007. Relation: CAP/2007/2355. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 septembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007118340/236/41.

(070135985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

EPF Logistics Properties Germany (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.136.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007117996/5770/12.

(070135111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

PANEUROLIFE, Private Estate Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 34.402.

—
Extrait rectificatif de la publication déposée le 6 juin 2006 sous le numéro L060050614.01

Il y a lieu de lire que ce sont les comptes annuels au 31 décembre 2005 qui ont été déposés au lieu des comptes annuels 2004.

Toutes les autres dispositions de la publication demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

PRIVATE ESTATE LIFE S.A. (PANEUROLIFE)

Signature

Référence de publication: 2007118017/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01345. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Green-Line Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 108.145.

—
Assemblée Générale Extraordinaire

Les soussignés:

1. Herman Swannet, employé privé, demeurant à L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer,
2. Julie Maujean, employée privée, demeurant à F-57050 Longeville-lès-Metz (France), 71, bld Saint Symphorien,

associés de la société GREEN-LINE SARL, avec siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B108.145, se sont réunis et ont pris les résolutions suivantes:

1. Ils acceptent la démission de Julie Maujean, préqualifiée, de ses fonctions de gérant, et lui en donnent décharge,
2. Ils décident de nommer gérant, Herman Swannet, préqualifié, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Mondorf-les-Bains, le 26 septembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007118018/218/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00479. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Arthus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.919.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the thirtieth day in the month of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., a company incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, hereafter referred to as «the proxy holder»;

here represented by:

- a) Mr Olivier Gaston-Braud, employee, residing professionally at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - b) Mrs Doriane Rossignol, employee, residing professionally at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- acting as a special proxy-holder of:

Mr Ernir Snorrason, company director, residing at Seljabrekka, Mos-270 (Iceland),
hereafter referred to as «the principal»,

by virtue of a proxy given in Seljabrekka (Iceland), on 24 January 2007.

Said proxy, after having been signed *in variatur* by the appearing persons and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company ARTHUS HOLDING S.A. (the «Company»), established and having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 79.919, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 13 December 2000, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 618 of 9 August 2001. The articles of association have not been amended since.

- that the corporate capital of the Company is set at two million five hundred thousand Icelandic kronur (2,500,000.- ISK) divided into twenty-five thousand (25,000) fully paid up ordinary shares having each a par value of one hundred Icelandic kronur (100.- ISK);

- that Mr Ernir Snorrason, prenamed is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

- to declare that Mr Ernir Snorrason commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

ci-après dénommée «le mandataire»;

dûment représentée par:

- a) Monsieur Olivier Gaston-Braud, employé, demeurant professionnellement au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- b) Madame Doriane Rossignol, employée, demeurant professionnellement au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Ernir Snorrason, administrateur de société, demeurant à Seljabrekka, Mos-270 (Islande),

ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée à Seljabrekka (Islande), le 24 janvier 2007.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ARTHUS HOLDING S.A. (la «Société»), établie et ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.919, a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 13 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 618 du 9 août 2001.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

- que le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille couronnes islandaises (2.500.000,- ISK) divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (100,- ISK) chacune, chaque action étant intégralement libérée;

- que Monsieur Ernir Snorrason, prénommé, est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

- que Monsieur Ernir Snorrason s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête du mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Gaston-Braud, D. Rossignol, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2007. Relation: EAC/2007/9317. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007118364/239/105.

(070135552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Parcours Belgium S.A. - Succursale du Grand-Duché de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

R.C.S. Luxembourg B 114.339.

La convention de domiciliation conclue entre FIDUCIS S.à r.l. et PARCOURS BELGIUM S.A., Succursale du Grand-Duché de Luxembourg, à été résiliée de commun accord avec effet au 1^{er} novembre 2006.

Luxembourg, le 15 septembre 2007.

Pour avis conforme

FIDUCIS S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007117886/575/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Bipolaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.479.

E

2007

1. Les mandats d'administrateur de Messieurs Robert Hovenier, Gérard Birchen et de Madame Monique Juncker sont venus à échéance et n'ont pas été renouvelés.

2. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

6. Monsieur Eric Magrini, pré-qualifié, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIPOLAIRE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007118151/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07782. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Poltec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.324.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de POLTEC INTERNATIONAL S.A., R.C.S Luxembourg Numéro B 72.324 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1012 du 30 décembre 1999.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1249 du 27 août 2002.

La séance est ouverte à dix-sept heures quinze sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1730 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne Petit, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1730 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre-vingt-dix (90) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, LAC/2007/24817. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007118384/5770/53.

(070135524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

HeliEuro GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.592.

Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117843/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10037. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Sealion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.029.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117870/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08737. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

GT Local Invest 8 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.113.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company GT GLOBAL INVEST (LUX) S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, represented herein by Mr Lorenzo Patrassi, manager, with professional address at 26, rue Philippe II L-2340 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, on 29th August 2007.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association (hereafter the «Articles») of a company which she declares to establish as follows:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of GT LOCAL INVEST 8 (LUX) S.à r.l. (hereafter the «Company»), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present Articles.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its

subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound in all matters by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two of the members of the board of managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) Interim accounts are established by at least one manager;

(ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;

(iii) The decision to pay interim dividends is taken by general meeting of the partners;

(iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription-payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

The Company GT GLOBAL INVEST (LUX) S.à.r.l, prenamed, twelve thousand five hundred shares	12,500
Total: twelve thousand five hundred shares	12,500

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

General meeting of partners

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and considering himself as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of partners of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, she has passed the following resolutions by unanimous vote:

(i) that the number of the members of the board of managers of the Company be set at two (2);

(ii) that there be appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited duration the following persons:

(a) Mr Tomas Lichy, Manager, born in Ostrava (Czech Republic), on 25th November 1972, whose business address is 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

(b) Mr Lorenzo Patrassi, Manager, born in Padova (Italy), on 22nd April 1972, whose business address is 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

(iii) that the address of the registered office of the Company is set at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

La société GT GLOBAL INVEST (LUX) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée organisé et constitué sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, ici dûment représentée par M. Lorenzo Patrassi, directeur, demeurant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 29 Août 2007.

Laquelle procuration demeurera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles. Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

I. Dénomination - siège social - objet social - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination GT LOCAL INVEST 8 (LUX) S.à.r.l. (la «Société»), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales et/ou sociétés affiliées. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tout autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La société pourra racheter ses parts sociales en conformité avec les dispositions légales applicables.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou téléfax ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, par la simple signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

La société GT GLOBAL INVEST (LUX) S.à.r.l., susmentionnée, douze mille cinq cents parts sociales 12.500
Total: douze mille cinq cents parts sociales 12.500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (eur 1.700,-).

Assemblée générale des associés

La comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoquée, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre des membres du conseil de gérance de la Société est fixé à deux (2);
- (ii) sont nommés comme membres du conseil de gérance de la Société pour une période indéterminée les personnes suivantes:
 - (a) M. Tomas Lichy, directeur, né à Ostrava (République Tchèque) le 25 novembre 1972, dont l'adresse professionnelle est située à 26, rue Philippe II, L - 2340 Luxembourg;
 - (b) M. Lorenzo Patrassi, directeur, né à Padova (Italie) le 22 avril 1972, dont l'adresse professionnelle est située à 26, rue Philippe II, L - 2340 Luxembourg.
- (iii) le siège social de la société est fixé à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Patrassi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25084. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007117858/211/411.

(070135247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Central European Cotton Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.750.

Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117848/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI09995. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Human Quest (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.419.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117860/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00206. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

European Charter Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.006.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117867/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Gaza Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 39.019.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

M^e Jean Wagener, avocat, avec adresse professionnelle au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société VEGA FINANZIARIA S.A., ayant son siège social à Skelton Bldg., Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis

1. Que la société anonyme holding GAZA HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B n^o 39.019, ayant son siège social à Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, a été constituée en date du 18 décembre 1991 suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n^o 237 de 1992, page 11331, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 17 décembre 2001 suivant décisions prises sous seing privé et publiées par extrait au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n^o 1350 du 18 septembre 2002, page 64784.

2. Que le capital social de la société anonyme holding GAZA HOLDING S.A. s'élève actuellement à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 4.000 (quatre mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que son mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding GAZA HOLDING S.A.

4. Que par la présente, la soussignée prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que son mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding GAZA HOLDING S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que son mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Wagener, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8416. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007118365/239/48.

(070135867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Besche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 63.341.

L'an deux mille sept, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BESCHE S.A., établie et ayant son siège social à Strassen, R.C. B N ° 63.341, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich en date du 26 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 383 du 27 mai 1998.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte sous seing privé en date du 4 mars 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1045 du 9 juillet 2002.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Guy Hermans, administrateur de sociétés, domicilié 1, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne Petit, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente euros neuf cent quatre-vingt-sept cents (30.987) représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-sept (30.987,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur.

3.- Détermination des ses pouvoirs.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de mettre la Société BESCHE S.A. en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Isak Beliavsky, né le 14 janvier 1950 à Kichinev, Moldavie, demeurant Mastendreef 17 à 2970 Schilde, Belgique, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: G. Hermans, R. Thill, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007. LAC/2007/25134. - Reçu 12 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007118385/5770/52.

(070135522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Edutainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.071.

Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117845/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10028. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Anguca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 86.548.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Garnich, le 8 octobre 2007.

ANGUCA sàrl

Signature

Référence de publication: 2007118572/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00155. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Immolis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Differdange, 104-106, avenue Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 119.823.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 8 octobre 2007.

IMMOLIS s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007118573/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00160. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Arkhia Architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4430 Belvaux, 28, rue G.-D. Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.671.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 octobre 2007.

ARKHIA ARCHITECTURE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118574/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00163. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Advent Duomo Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007118430/239/12.

(070135974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Silf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 47.557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007118436/239/12.

(070135859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.
